Garantie ESSENTIEL

Age du véhicule à la souscription : **moins de 15 ans**

Kilométrage à la souscription : **moins de 200 000 Kms**

VÉHICULES PARTICULIERS

Durée : **6, 12 ou 18 mois**

VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS

Durée : **6 ou 12 mois**

ASSISTANCE DÉPANNAGE 24/24

Dépannage-remorquage du véhicule sans franchise kilométrique si la panne est prise en charge par la garantie.

AVANTAGES PRODUIT

- **Exclusif sur les véhicules d'occasion de plus de 8 ans**
- **Garantie cessible en cas de revente à un particulier**
- **Pas de vétusté sur les pièces**
- **Pas de franchise**

www.asa-garantie.com

Document non contractuel

Garantie ESSENTIEL

ORGANES ET PIÈCES GARANTIS

MOTEUR : Les joints de culasse, la culasse et toutes les pièces lubrifiées en mouvement : chemises, pistons et axes, vilebrequin, embiellage, segments, distribution, arbre à cames, soupapes, guides, valves et pompe à huile.

BOîTE DE VITESSES : Toutes les pièces lubrifiées en mouvement, bloc hydraulique BVA, boite de transfert (si tarif 4 roues motrices appliqué)

PONT : Toutes les pièces à l'exception du carter, des limiteurs de couple à friction et des arbres de roues.

FREINAGE : Le maître-cylindre, le servofrein, la pompe à vide d'assistance, le répartiteur de freinage.

ELECTRICITE : Le démarreur, l'alternateur, le motoventilateur de refroidissement moteur.

REFROIDISSEMENT : Le radiateur refroidissement moteur, la pompe à eau, le thermostat, le thermocontact.

TURBO : Électrovanne de commande de turbo, turbo compresseur.

LA MAIN D'OEUVRE : La prise en charge par la garantie s'applique sur le remplacement des pièces ci-dessus désignées selon le barème du constructeur.

PLAFONDS DE GARANTIE TTC

La garantie s'applique dans la limite de :

- moins de 70 000 km à la souscription => plafond par avarie 1500 € limité au total à 3750 €
- moins de 100 000 km à la souscription => plafond par avarie 1200 € limité au total à 3000 €
- moins de 150 000km à la souscription => plafond par avarie 1100 € limité au total à 2750 €
- plus de 150 000 km à la souscription => plafond par avarie 1000 € limité au total à 2500 €

Possibilité de doubler les plafonds

www.asa-garantie.com

Document non contractuel

Assurance Garantie Mécanique

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie : Wakam ou Fidelidade Assurances

Produit : Garantie ESSENTIEL

ASA GARANTIE

Essentiel

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du contrat. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle disponibles sur simple demande par mail envoyé à : contact@asa-garantie.com

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Assurance en cas de panne mécanique sur véhicule de moins de 15 ans et moins de 200 000 kms à la souscription. La garantie a pour objet la prise en charge des réparations suite à un incident mécanique fortuit, pour permettre la remise en état de fonctionnement antérieur à la panne.

Qu'est-ce qui est assuré ?

- ✓ Moteur
- ✓ Boite de Vitesses
- ✓ Pont
- ✓ Freinage
- ✓ Electricité
- ✓ Refroidissement
- ✓ Turbocompresseur

Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les petites fournitures et les lubrifiants
- ✗ Les pièces d'usure
- ✗ Les réglages
- ✗ Le diagnostic
- ✗ Les reprogrammations

Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

- ! Réparations faites sans accord écrit de l'assureur
- ! Le non respect des révisions périodiques préconisées par le constructeur du véhicule
- ! Les véhicules destinés aux professionnels du transport

Où suis-je couvert(e) ?

✓ La garantie s'applique dans les pays suivants : France Métropolitaine (y compris Corse, Andorre et Monaco), Allemagne, Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Suisse, Luxembourg et Portugal.

Quelles sont mes obligations ?

- Informer l'assureur dans un délai de 5 jours ouvrés de tout sinistre de nature à engager sa garantie,
- Faire effectuer par un professionnel les révisions périodiques préconisées par le constructeur,
- Protéger votre véhicule contre toute aggravation de dommage,
- Faciliter les démarches de tout expert automobile qui serait missionner par l'assureur.

Quand et comment effectuer les paiements ?

La garantie est payable au comptant et au plus tard à la livraison du véhicule.

Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La garantie prend effet le jour de la livraison du véhicule et expire de plein droit au terme de la durée choisie ou dans la limite de :

- 50000 kms parcourus pour les garanties 12 mois ;
- 60000 kms parcourus pour les garanties de 18 mois ;

Comment puis-je résilier le contrat ?

Le contrat est convenu pour une durée fixe et ne peut être résilié.
La garantie est cessible en cas de revente à un particulier dans les conditions spécifiées au contrat.

WAKAM Entreprise immatriculée en France et régie par le Code des assurances – Numéro d'agrément : 4020259
FIDELIDADE COMPHIA DE SEGUROS S.A Entreprise entreprise régie par la législation portugaise, dont la succursale pour la France est immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris N°: B 413 175 191
En co-conception avec OCASSUR-Entreprise immatriculée en France et régie par le Code des assurances – Courtier en assurance, ORIAS n°07008241